



LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE (VTE)

QUEL OBJECTIF ?

Inciter les étudiants et jeunes diplômés de l'enseignement supérieur à se tourner vers les PME et ETI, en leur offrant des missions à responsabilités en lien direct avec les dirigeants.



Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les PME et ETI implantées dans l'un des 148 territoires d'industrie, ayant recruté un jeune talent à partir du niveau Bac+2, en alternance ou diplômé depuis deux ans maximum (CDD ou CDI), pour une durée minimum d'un an.



Quels financements accessibles ?

- ⊙ une subvention de l'Etat et de la Banque des Territoires de 4 000 euros maximum par entreprise ;
- ⊙ une aide de 1 200 euros par jeune versée par Action Logement ;
- ⊙ une aide versée par certaines Régions.



Quelques mots sur le dispositif

Le programme VTE apporte de nombreux services à l'entreprise : la mise à disposition d'une plateforme de recrutement gratuite dédiée au VTE, l'accompagnement dans la rédaction des offres de recrutement, le partage des postes à pourvoir auprès de 90 campus d'établissements scolaires qui regorgent de jeunes qualifiés et enfin, la visibilité de l'entreprise sur les supports de communication et les événements VTE.

Pour le jeune talent, le volontariat territorial en entreprise est un réel tremplin professionnel grâce à une prise de responsabilités importantes dans les PME et ETI industrielles sur tout le territoire français.



QUI CONTACTER ?

Contactez : vte@bpifrance.fr

Pour en savoir +

<https://www.vte-france.fr/>